

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-16 | Demande de subvention au titre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques 2023 – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) en vue de la création d’une Boucle d’Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG) sur la commune

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la collaboration entre l’ADEME et le SIEMML en date du 19 novembre 2019 avec la délégation de la gestion des aides du Fonds de chaleur de l’ADEME au Siémml,

Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics moins énergivores sont programmés au titre de l'exercice 2023,

Considérant que ces travaux sont potentiellement éligibles au dispositif « Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques ».

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 24 janvier 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'ADEME (via le SIEMML) une subvention au titre du contrat de développement des énergies thermique pour 2023 au taux de 70 % pour les travaux susmentionnés, sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Mission AMO	64 800 € hors taxe
Total	64 800 € hors taxe

- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



Official seal of the Municipality of Les Ponts de Cé, featuring a central emblem with a sun and a bridge, surrounded by the text "MAIRIE DES PONTS DE CÉ" and "49130 (M. et L.)".